



Orléans le 22 décembre 2020,

La Drfip du Loiret à l'aube de suppressions d'emplois dévastatrices pour 2021

1) volet sanitaire :

Un 19^{ème} cas de covid s'est invité (à la Paierie Régionale) pour clore cette année plombée par un contexte sanitaire anxiogène pour nombre de nos collègues.

Cette contamination a été contractée dans le cercle familial, néanmoins les cas contacts au niveau professionnel ont été testés, les résultats sont en attente.

Le service concerné fonctionne largement en télétravail, donc le risque de contagion est minime.

Même si aucun cas grave n'a pu être déploré au point d'une hospitalisation, certains agents ont été néanmoins durement impactés par cette pandémie.

Sans oublier les conséquences en termes psychiques de l'isolement social généré par la contraction de la maladie, le moral des « troupes » est à surveiller.

Nous veillons à souligner régulièrement cet aspect auprès de la Direction afin que chaque agent se sente accompagné en cas de difficultés.

Le rôle du Médecin de Prévention que nous avons déjà évoqué est primordial.

2) Télétravail

Le taux départemental reste stable autour de 250 agents concernés, avec 35% à un jour/semaine, mais un taux global départemental qui stagne à 20%.

Le Directeur général souhaite que la Dgfip atteigne un taux global entre 30 et 35%

M. Dalles ne veut pas exercer de pression pour parvenir à un tel taux, mais souhaite pouvoir l'augmenter sensiblement dans les services se situant actuellement autour de 5/10%.

Les pannes et ralentissements informatiques récurrents sur Gien et Montargis freinent négativement le développement du télétravail.

3) Divers points

➤ Sur les 4 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), 2 candidats externes au département et 2 issus de la Drfip du Loiret, la parité a été respectée.

Leur installation est prévue entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars.

➤ Nous avons posé la question à M. Dalles sur les difficultés potentielles de conditions de travail à la Trésorerie de Meung tant que les travaux du nouveau SGC (Service de Gestion Comptable) de Meung ne sont pas achevés (à priori prévus en juin prochain).

Le Directeur nous a répondu que la répartition entre le travail à distance effectué dans le poste à Patay et la situation en présentielle à Meung serait à revoir. A suivre...

➤ Le plan de relance immobilier des bâtiments de l'Etat, à hauteur de 8 milliards d'euros est basé sur le critère de gain énergétique.

Dans le Loiret, Gien, Montargis et Pithiviers ont été retenus pour le remplacement des chaudières.

Au niveau de la rénovation de la cité Coligny, l'étude d'examen des offres de 3 prestataires (grands groupes BTP) est en cours. La validation du partenaire choisi devrait intervenir courant février 2021. Les travaux ne commenceront que début 2022. Des questions se posent sur le déménagement de certaines administrations en dehors de la Cité. M. Dalles a précisé qu'il souhaitait le maintien de ses services au sein de la cité.

➤ Le prochain CTL emplois est censé se tenir le 18 janvier prochain. Néanmoins nous connaissons déjà le nombre de suppressions d'emplois : 17

Comment les services vont-ils continuer à fonctionner avec de telles décisions irresponsables ?

Sans doute Amélie (« Bourrin ») de Montchalin peut-elle proposer des idées pertinentes à notre Drfip pour « occuper » les agents dans leurs missions qu'elle semble méconnaître...